



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S** **Séance du 09 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, en suite d'une convocation en date du 27 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. et publié sur le site internet de la ville le jour même.

**Etaient présents** : Christian MUSIAL Président, Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente, Marie-Louise BOUSSEMART, Daniel GOUBEL, Christophe HUON, Maryse COLLET, Lucette GRANDIN, David MORGANO, Anne-Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Christiane PHILIPPE, Gervais VALLIN, Micheline ADAMKIEWICZ, Maryse COLLET.

**Etaient excusés** :

Anne-Marie GROUST

Françoise MORELLE a donné procuration à Jacqueline DOHET

Julien TAVERNIER a donné procuration à Sandrine CHEVALIER

Maryline PRZYBYZEWSKI a donné procuration à Christian MUSIAL a compter de son départ

**Secrétaire de séance** : Perrine LERAT, Directrice du C.C.A.S.

Monsieur Christian MUSIAL, Président, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance des décisions prises par délégation le 21 mars 2024.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des domiciliations prises par délégation.

Après délibération,

*A l'unanimité des membres présents à la séance du 21 mars 2024, le Conseil d'Administration a :*

- validé le procès-verbal correspondant.

*A l'unanimité, le Conseil d'Administration a :*

- adopté le Budget Primitif du CCAS de Leforest pour l'exercice 2024, proposé en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 764 153,58 €                      Recettes 764 153,58 €

Section d'investissement :

Dépenses : 81 973, 06 €                      Recettes : 81 973, 06 €

- validé les conditions de l'attribution du colis aux aînés et de la participation au repas des aînés pour l'année 2024.
- adopté le tableau des emplois proposé, considérant qu'il y a lieu de créer et de supprimer les postes au regard des évolutions de carrière au sein des effectifs du CCAS.
- a voté les tarifs 2024, suite à l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais faisant valoir une augmentation de 3% des tarifs des services proposés à la Résidence.
- adopté le Budget Primitif de la Résidence Autonomie Léon Blum de Leforest pour l'exercice 2024, proposé en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 717 656,19 €                      Recettes : 717 656,19 €

Section d'investissement :

Dépenses : 72 905,23 €                      Recettes : 72 905,23 €



Le Président  
  
Christian MUSIAL